

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DU MONT-BELLEVUE**

Séance régulière du conseil de l'arrondissement du Mont-Bellevue tenue au bureau de l'arrondissement, 600, rue Thibault, Ascot, le 22 mars 2004, à laquelle les membres formaient quorum.

RÉSOLUTION AMB 2004-324-00

Prolongement de l'autoroute 410 – Appui au tracé Nord

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec poursuit son analyse du prolongement éventuel de l'autoroute 410 vers l'Est;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec retient et analyse maintenant deux tracés, Sud et Nord, pour ledit prolongement;

CONSIDÉRANT QUE ces deux tracés ont été protégés par la ville de Sherbrooke via un règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du ministère des Transports du Québec ont présenté les deux tracés au conseil de l'arrondissement du Mont-Bellevue, le 8 mars 2004, identifiant leurs avantages et désavantages respectifs;

CONSIDÉRANT QUE la section 1 de l'éventuel prolongement entre l'actuelle autoroute 410 et la rue Belvédère Sud, se situe principalement dans l'arrondissement du Mont-Bellevue;

CONSIDÉRANT les impacts humains qu'engendreraient le tracé Sud de la section 1;

CONSIDÉRANT les impacts environnementaux non significatifs du tracé Nord de la section 1;

CONSIDÉRANT QUE le zonage agricole de certains terrains dans le tracé Nord de la section 1 est le résultat d'une inclusion;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De recommander au Gouvernement du Québec, l'utilisation du tracé Nord entre l'actuelle autoroute 410 et la rue Belvédère Sud, pour le prolongement de l'autoroute 410, tel que proposé par les représentants du ministère des Transports du Québec.

- ADOPTÉ -

Je, soussigné, Yves Dodier, secrétaire du conseil de l'arrondissement du Mont-Bellevue de la Ville de Sherbrooke, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai.

Yves Dodier